



## dépression suite à mon ancien travail que faire ?

Par **Musachiko**, le **25/05/2011** à **15:27**

Bonjour, voila j'étais en contrat d'apprentissage au sein d'Orange/France télécom durant 2 ans (2008/2010) puis vers la fin de mon contrat, je n'y allais plus. La dépression était déjà présente au commencement de ma 2e année et je ne pouvais plus supporter à la fin...

Je suis dans l'impossibilité de trouver du travail car, je refuse tout contact extérieur. la peur me domine, étant devenu agoraphobe... je ne sors quasiment jamais de chez moi car j'évite la foule au maximum.

Mi décembre, j'ai pris mon courage pour consulter un psy car je veux m'en sortir, résultat plutôt concluant, je suis un traitement qui me permet de mieux supporter les chose, mais je reste toujours isolé bien que j'arrive, à allez faire quelques courses maintenant.

Fin janvier je reçois une lettre d'Orange par laquel je leur dois environ 500€ pour des salaires trop perçus. n'étant pas une fourmis je demande le payement en plusieurs fois... je commence à rembourser mes dettes.

Mi Mars, nouveau courrier d'Orange, je suis bénéficiaire d'une prime de 500€ qui me sera versée le 20 avril.

Le 10 du mois d'avril arrivant j'ai oublié de payer ma dernière mensualité de 150€. je me dis que dès le 20 je leur ferais le virement avec la prime.

Mi avril nouveau courrier d'Orange, je bénéficie d'un autre prime de 450€ pour le 20 Mai.

Le 20 avril je me pose la question n'étant plus salarié Orange comment vont ils me verser les primes sur mon salaires sachant que je ne suis plus salarié. Je contacte donc le service RH qui m'explique que tout se fera normalement par virement comme si j'étais payé(le 21 de chaque moi). Je rappelle le lendemain car je n'ai toujours rien sur mon compte et là on me dis que c'est fais manuellement au alentour du 29 car je ne suis plus salarié.

Le 4 Mai je contacte le service RH toujours, qui m'explique qu'une personne était sur mon dossier le 3 et donc fin de semaine je devrais recevoir l'argent. Je patiente et je recontact le service début de semaine suivante car je n'ai toujours rien. Une première relance est faite, et ainsi de suite (3 fois) à raison de deux appels par semaines. Jusqu'à ce qu'une conseillère m'explique et prenne le temps de regarder mon dossier avec sa responsable que je dois encore de l'argent donc les sous sont bloqué mais que les 450€ allais m'être payé par chèque au maximum début de semaine prochaine.

Nous sommes Mercredi je n'ai toujours rien reçus, rappel le 0800(payant bien sur) et je m'énerve un petit peu. Que dois-je faire ?

Par **P.M.**, le **25/05/2011** à **16:19**

Bonjour,

Sans savoir à quoi correspondent ces primes, il est difficile de vous répondre, je vous conseillerais pièces en main de vous rapprocher des représentants du Personnel...

Pour info, un numéro en 0800 est gratuit depuis une ligne fixe mais ne remplacera jamais une lettre recommandée avec AR qui, elle, est payante...

Par **Musachiko**, le **25/05/2011** à **22:21**

Merci pour cette rapidité, concernant la dépression. Je dois me tourner vers quel organisme pour pouvoir être écouté et porter plainte si besoin? Les prud hommes ou bien c'est différent?

Par **Domil**, le **25/05/2011** à **22:28**

Mais vous voulez porter plainte pour quel motif ?

Par **P.M.**, le **25/05/2011** à **22:52**

Justement, vous pourriez vous faire aider par les représentants du Personnel ou une organisation syndicale ou même une association spécialisée sachant que porter plainte suppose qu'il ait eu délit pénal par exemple de harcèlement moral et que le Conseil de Prud'Hommes ne serait là que pour réparer un préjudice...